

L'association pour le Quartier Saint-Vincent de Paul rappelle à la Maire du 14^{ème} ses engagements d'une concertation « *exemplaire, innovante et transparente* » !

Que s'ouvre une véritable concertation !

Comment peut-on aujourd'hui imaginer un nouveau quartier en prenant si peu en compte le point de vue des riverains ?

Notre association concluait son intervention lors de la réunion publique du 02/12 en citant une tribune libre parue dans un grand quotidien du soir sous la plume d'un architecte urbaniste à propos de la tour Triangle (et du vote négatif en Conseil de Paris) : « *Pourquoi les associations de riverains et d'habitants n'ont pas été entendues ? Pourquoi ne se sont-elles pas plus manifestées ?* »

Ce présent bulletin est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de notre volonté constructive de nous faire entendre telle que nous l'exprimions par exemple le 02/12 : « *Pour ce qui concerne Saint-Vincent de Paul, vous l'avez compris, nous sommes là, demandeur de dialogue, d'échange et d'une vraie concertation, non contrainte. Songez-y Madame la Maire !* »

Dans cet esprit constructif, nous entendons les Maires, de Paris & du 14^{ème}, mais voulons une concertation, faite de vrais échanges et de compréhension mutuelle.

Les points ci-dessous (illustratifs et non exhaustifs) doivent être **débattus avec les associations représentatives, agissant comme corps intermédiaires** en parallèle des consultations grand public, bien sûr utiles.

- **Que la part de logement** soit importante, probablement ! Mais les 80% (48.000/60.000 m²) affichés doivent être discutés et intégrer la nécessité d'avoir un meilleur équilibre entre logements, services publics, activités touristiques - un hôtel ? -, culturelles et économiques.
- **Que la part des logements sociaux** soit importante, pourquoi pas ! Mais 30%, conformément à l'objectif de la candidate à la Mairie de Paris (et comme le souhaitent nos membres - 27% -) ou 50% comme figurant dans les « *invariants* », malgré les propos du 06/02 de la Maire du 14^{ème} « *rien n'est pour l'instant décidé, ce sera justement soumis à la concertation* » ?

Ce que nous ne voulons pas pour SVP et Montparnasse-Raspail, c'est un taux majoré pour compenser une absence de logements sociaux dans les arrondissements voisins. L'exemple de la cession très récente du Ministère des anciens combattants, rues de Grenelle/Bellechasse, sans objectif de logement sociaux est, à cet égard, une illustration concrète de notre crainte.

- **La répartition et la nature des logements sociaux** « *pourra faire l'objet d'un travail de précision* » (cf. les propos de la Maire dans le compte rendu de la réunion du 13/10) ! D'accord s'il s'agit d'un vrai échange pour déterminer ensemble cette répartition : résidences étudiantes, EHPAD, avec priorité pour le personnel municipal, des hôpitaux et commerçants travaillant alentour, enseignants, artistes dans l'esprit Montparnasse, PLAI / PLUS / PLS / PLI, etc.

Nous voulons maîtriser notre environnement. Nous ne voulons pas que Saint-Vincent de Paul devienne une « cité » au sein de Montparnasse-Raspail !

- **Les options architecturales** (densité, hauteur au milieu et au pourtour du site, style, etc.) ainsi que **les impacts pendant et après l'aménagement** du site (bruits, vibrations, stationnement, circulation interne et vers Boissonnade, etc.) doivent absolument faire l'objet de vrais débats avec notre association de riverains.
- **La volonté d'un agrandissement de la Fondation Cartier.** D'accord, bien sûr, mais les termes de la négociation doivent être sur la table et non pas cachés. Comment croire la Mairie que « *tout sera fait* » si rien n'est dit !

Si vous pensez qu'il faut :

- **Que la mairie ouvre une vraie concertation avec les riverains et autres locaux**, et pas seulement avec le grand public comme pour la révision du PLU de Paris (590 contributions sur 2,2 millions d'habitants soit moins de 0,03%),
- **Qu'il faudra aller jusqu'aux actions juridiques pour faire entendre notre voix**, si elle n'est pas spontanément prise en compte,

Rejoignez les 262 membres que nous étions déjà au 31 décembre 2014 en adhérant et faisant adhérer à l'association.

Retournez le bulletin d'adhésion ci-joint (celui-ci figure sur le bulletin lui-même ; il est aussi sur le site)
Consultez le site **www.saintvincentdepaul14.fr**